

Axe 1

Programme PO FEDER FSE Aquitaine 2014/2020

Objectif thématique 1 Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

Objectif thématique 3 Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises et secteur agricole



Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises.

Le 1^{er} axe du programme FEDER-FSE regroupe quatre objectifs spécifiques fixés pour les objectifs thématiques 1 et 3. La compétitivité, la croissance de l'activité et de l'emploi relèvent en effet de la structuration d'une économie dynamique, notamment en matière de création d'entreprise ou de modernisation de son outil industriel, innovante, par la mise sur le marché de nouveaux produits issus des activités de recherche et du développement expérimental, et exportatrice. Les phases de création, d'investissement, d'innovation et d'exportation, déterminantes dans le cycle de vie des entreprises, sont complexes, coûteuses et risquées. Le retard pris par la France en la matière justifie d'y concentrer des moyens importants.

Le FEDER contribuera à la pérennisation et au primo-développement des jeunes entreprises. Il soutiendra la croissance des PME, notamment celles qui ont le potentiel de devenir des entreprises de taille intermédiaires. Il favorisera la mise sur le marché de produits et procédés nouveaux par les entreprises, lorsqu'elles exercent leur activité dans les domaines de spécialisation intelligente. En amont, il supportera le renforcement des capacités de recherche appliquée et de développement expérimental, afin d'accroître des retombées économiques de la recherche, encore insuffisantes, en cohérence avec l'Accord de partenariat national.

Le présent PO s'inscrit dans la continuité du programme 2007-2013 qui a majoritairement porté ses efforts sur les infrastructures de recherche et de développement technologique : 53 % des 175 M€ de FEDER affectés à l'axe 1 leur ont bénéficié. Ces investissements doivent désormais se concrétiser en innovations et en produits nouveaux. Les entreprises bénéficieront des deux tiers des fonds de l'axe, soit 157 M€ et près du tiers sera dédié à des aides directes. La sélectivité de la politique régionale sera accrue par la mise en œuvre de la stratégie de spécialisation intelligente (S3).

L'objectif thématique 1 est soumis à la condition

ex-ante d'élaboration d'une S3 décrivant les domaines où la région ambitionne de se spécialiser ainsi que l'ensemble des actions transversales non thématiques en faveur de la recherche-développement-innovation. Ces domaines ont été sélectionnés en 2013 dans le cadre d'une concertation basée sur une interaction régulière avec les parties prenantes (chefs d'entreprises, chercheurs, clusters...) appelée « découverte entrepreneuriale ». Onze domaines ont ainsi été identifiés. Mentionnés à titre indicatif, ils seront amenés à évoluer au cours de la programmation. Une évaluation itinéraire identifiera les domaines sous-performants à écarter au bénéfice de thématiques émergentes.

- Chimie et industrialisation des matériaux
- Mobilisation de la biomasse et Bio-raffineries pour l'industrie
- Systèmes laser, photonique et imagerie
- Agriculture de précision et éco-efficience agroalimentaire
- Ecoconstruction à base de bois et efficacité énergétique du bâtiment
- Géosciences, métrologie/monitoring pour une gestion durable des ressources naturelles
- Logiciels embarqués et objets connectés
- Délivrance intelligente d'actifs pour le bien-être et la santé
- Parcours de soin intégrés et techniques d'assistance au patient
- Systèmes et données pour une mobilité propre et intelligente
- L'usine compétitive centrée sur le facteur humain

L'axe 1 contribuera à la poursuite des objectifs Europe 2020 de hausse de la part de R&D dans le PIB et d'augmentation du taux d'emploi.

Fonds	FEDER
Catégories de région	Plus développée
Base de calcul (dépenses totales éligibles ou dépenses publiques éligibles)	Dépenses totales éligibles
Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)	

Cadre de performance

Tableau 6: Cadre de performance de l'axe prioritaire

Axe prioritaire	Type d'indicateur (Étape clé de mise en œuvre, indicateur financier, indicateur de réalisation et, le cas échéant, indicateur de résultat)	Identificateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018			Valeur cible (2023)			Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
							H	F	T	H	F	T		
1	Indicateur financier			Millions € (Cout total)	FEDER	Plus développé	77 851	897,40		493 037	000		Synergie	Au 31/12/2018, 2 tranches annuelles seront déclarées (2014 =>2017 et 2015=>2018) et la réserve de performance non attribuée, donc la valeur intermédiaire correspond aux tranches 2014 et 2015 déduites de la réserve de performance correspondante et des avances initiales 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.
	Indicateur de réalisation	CO01	Nombre d'entreprises soutenues	Entreprises	FEDERz	Plus développé	2 430,00			3800			Synergie	Indicateur représentatif de la majorité des actions de l'axe 1 (agrégation aides directes et indirectes)

Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et **ventilation indicative** du soutien de l'Union.

Tableaux 7 à 11: Catégories d'intervention

Tableau 7: Dimension 1 - Domaine d'intervention		
Fonds	FEDER	
Catégorie de région	Développée	
Axe prioritaire	Code	Montant (en EUR)
1	001	30 000 000
	002*	12 000 000
	056**	15 504 625
	058	29 504 625
	059	2 000 000
	060	20 000 000
	061	1 000 000
	062	12 000 000
	063	3 000 000
	066	30 000 000
	067	2 000 000

Tableau 8: Dimension 2 - Forme de financement		
Fonds	FEDER	
Catégorie de région	Développée	
Axe prioritaire	Code	Montant (en EUR)
1	01	144009250
	03	8 000 000
	04	4 000 000
	05	1 000 000

Tableau 9: Dimension 3 -Type de territoire		
Fonds	FEDER	
Catégorie de région	Développée	
Axe prioritaire	Code	Montant (en EUR)
1	01	96 009 250
	02	29 000 000
	03	29 000 000
	04	3 000 000

Tableau 10: Dimension 4 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale		
Fonds	FEDER	
Catégorie de région	Développée	
Axe prioritaire	Code	Montant (en EUR)
1	07	157 009 250

Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant)